



REGLEMENT CONCOURS EUROPEEN DE LA RACE BRUNE

6-10 avril 2016 à Mende (France)

1. Objectif

BGS organise, en collaboration avec la Fédération européenne des éleveurs de la race Brune, le concours européen 2016 en France. Pourront participer les vaches Brunnes des pays membres de la Fédération européenne des éleveurs de la race Brune. Les animaux d'élite de tous les pays seront la vitrine de la Brune européenne. Il s'agit de mettre en avant les atouts de la race Brune devant un large public national et international du monde de l'élevage en général pour promouvoir la race et son développement.

2. Programme de la manifestation européenne

Le concours européen de la race Brune aura lieu le samedi 9 avril 2016 sur la place du foirail à Mende selon le programme suivant:

Mercredi 6 avril

06.00 – 15.00 : arrivée des animaux

17.00 : mot d'accueil des éleveurs et briefing sur l'organisation générale Brune 2016

Jeudi 7 avril

09.00 : ouverture de l'exposition

Vendredi 8 avril

09.00 : ouverture de l'exposition

concours international des jeunes juges

concours Brune Team Show

concours national génisses

vente internationale

Samedi 9 avril

09.00 : ouverture de l'exposition

classement des vaches

concours des groupes championnat d'Europe

Dimanche 10 avril

17.00 : départ des animaux

3. Conditions d'admission

Les animaux doivent être inscrits au Livre Généalogique de leur pays d'origine et les élevages adhérents à leur association nationale.

Concours européen vaches :

Minima de production :

Primipares : lactation de la mère répondant aux minimas ci-dessous ou bien meilleur contrôle de la lactation en cours du sujet supérieur à 24 kg. Elles devront avoir vêlé la 1^{ère} fois avant l'âge de 36 mois.

Multipares : lactation du sujet. Au moins une lactation répond à ces minimas :

1ère lactation 305j : 190 kg MP (avec condition TP > 31.3 et Lait > 6000 kg)

ou

2ème lactation 305j : 218 kg MP (avec condition TP > 31.3 et Lait > 6500 kg)

ou

3ème lactation et plus 305j : 232 kg MP (avec condition TP > 31.3 et Lait > 7000 kg)

Concours national génisses :

Les génisses seront obligatoirement issues de père d'IA français. Elles doivent être âgées de 9 à 22 mois (c'est-à-dire nées entre le 1er juin 2014 et le 15 juillet 2015), avec 6 mois de gestation maximum et pas de décollement de mamelle au moment du concours.

4. Inscription et nombre d'animaux

145 vaches laitières sont attendues en concours européen. Environ 45 animaux sont attendus en provenance des pays européens et 100 animaux de la France.

40 génisses sont attendues en concours national.

Sélection en France

Pour les vaches et génisses françaises, la répartition régionale indicative est la suivante :

Grand-Ouest : 17 vaches 5 génisses

Grand-Est : 35 vaches 15 génisses

Nord : 5 vaches 2-3 génisses

Rhône Alpes : 3 vaches 2-3 génisses

Grand-Sud : 40 vaches 15 génisses

Total 100 vaches 40 génisses

Dans chaque région, un binôme technicien BGS-Eleveur effectuera la sélection au début du mois de janvier. La liste des animaux inscrits doit être complétée pour le 1^{er} février 2016. Tout animal inscrit devra obligatoirement être vacciné pour la FCO sérotype 8 dans les délais impartis pour participer au concours.

5. Conditions d'admission sanitaires

Se reporter au règlement sanitaire.

6. Juges

Le concours national génisses sera jugé par Mickaël CLERGET.

Le concours de présentation du Brune Team Show sera jugé par Damien LECHAT

Le concours européen des vaches sera jugé par Damien LECHAT

7. Sections pour les concours et prix de championnats

Concours européen vaches :

Sections :

- Section 1 : Vaches en cours de 1ère lactation (plusieurs sous-sections par âge)
- Section 2 : Vaches en cours de 2ème lactation (plusieurs sous-sections par âge)
- Section 3 : Vaches en cours de 3ème lactation (plusieurs sous-sections par âge)
- Section 4 : Vaches en cours de 4ème lactation
- Section 5 : Vaches en cours de 5ème lactation
- Section 6 : Vaches en cours de 6ème lactation et plus
- Section 7 : Vaches ayant produit plus de 60 000 kg (le jour du concours)

Prix de championnats :

Championne Espoir + Réserve (Désignées parmi les 1ère lactations)

Championne Jeune + Réserve (Désignées parmi les 2ème lactations)

Championne Adulte + Réserve (Désignées parmi les 3ème lactations et plus)

Meilleure Mamelle Espoir

Meilleure Mamelle Jeune

Meilleure Mamelle Adulte

Grande Championne + Réserve + Mention Honorable

Meilleure Laitière (Meilleure Lactation (kg Protéine) en 305j)

Meilleure Fromagère (Meilleur cumul de kg Protéine, avec un %P minimum de 3.60)

Prix de descendance Mère-Fille (en fonction du nombre d'animaux pouvant concourir)

Miss BGS (meilleure primipare issue d'un taureau français)

Miss Génétique (section de vaches dans le top 3% en index global dans leur pays d'origine)

Coupe des nations : groupe de 3 vaches par pays

La coupe des nations est la confrontation d'un lot de 3 vaches par pays. Le classement est réalisé par un juge de chaque pays participant. Le groupe avec la somme de rangs la plus basse aura gagné. En cas de sommes de rangs égales, ce sera le groupe avec les meilleurs classements de section qui remportera.

Concours national génisses :

5 sections découpées selon l'âge. Le découpage définitif des sections interviendra le jeudi 7 avril après réception des animaux sur le site de l'exposition.

Une championne, une réserve et une mention honorable seront désignées lors de la finale

8. Code d'éthique et contrôles

Les propriétaires et le personnel qui s'occupent des animaux s'engagent à respecter strictement le code d'éthique (en annexe) concernant la préparation et la présentation des animaux en concours.

Informations sur l'organisation :

Transport

Les frais des transports organisés par les fédérations régionales et syndicats seront pris en charge par BGS.

Assurance

a) Animaux

Les animaux seront assurés pendant l'exposition. L'assurance comprendra:

- Le transport groupé par région jusqu'au concours à Mende et retour.
- La somme maximale payée par animal s'élèvera à 3000 euros
- Des assurances supplémentaires, dépassant la somme maximale, seront à conclure par les propriétaires des animaux.

b) Personnel

Le personnel engagé par BGS sera assuré par BGS.

Les personnes qui soigneront/présenteront les animaux, engagées par les propriétaires des animaux seront tenus de s'occuper eux-mêmes des assurances (accidents, responsabilité civile).

Alimentation, traite

Les fourrages (foin, maïs ensilage) et les concentrés seront fournis pour tous les exposants. La salle de traite installée par Delaval (matériel du SIA) sera à disposition le matin et le soir pour le mercredi, jeudi et dimanche, ainsi que 24 heures sur 24 (sauf horaires de nettoyage) le vendredi et le samedi. Un prélèvement de lait sera effectué chaque jour sur chaque vache. En cas de tank positif aux antibiotiques, une analyse individuelle sera réalisée sur chaque échantillon et l'éleveur responsable de la contamination aux antibiotiques remboursera la valeur du lait rendu impropre à la consommation.

Hébergement, restauration

Toutes les personnes qui s'occuperont des animaux seront hébergées gratuitement à quelques mètres du site. Les repas de midi et soir seront pris en charge par BGS pour toutes les personnes qui s'occuperont des animaux à partir du mardi soir et jusqu'au dimanche midi.

